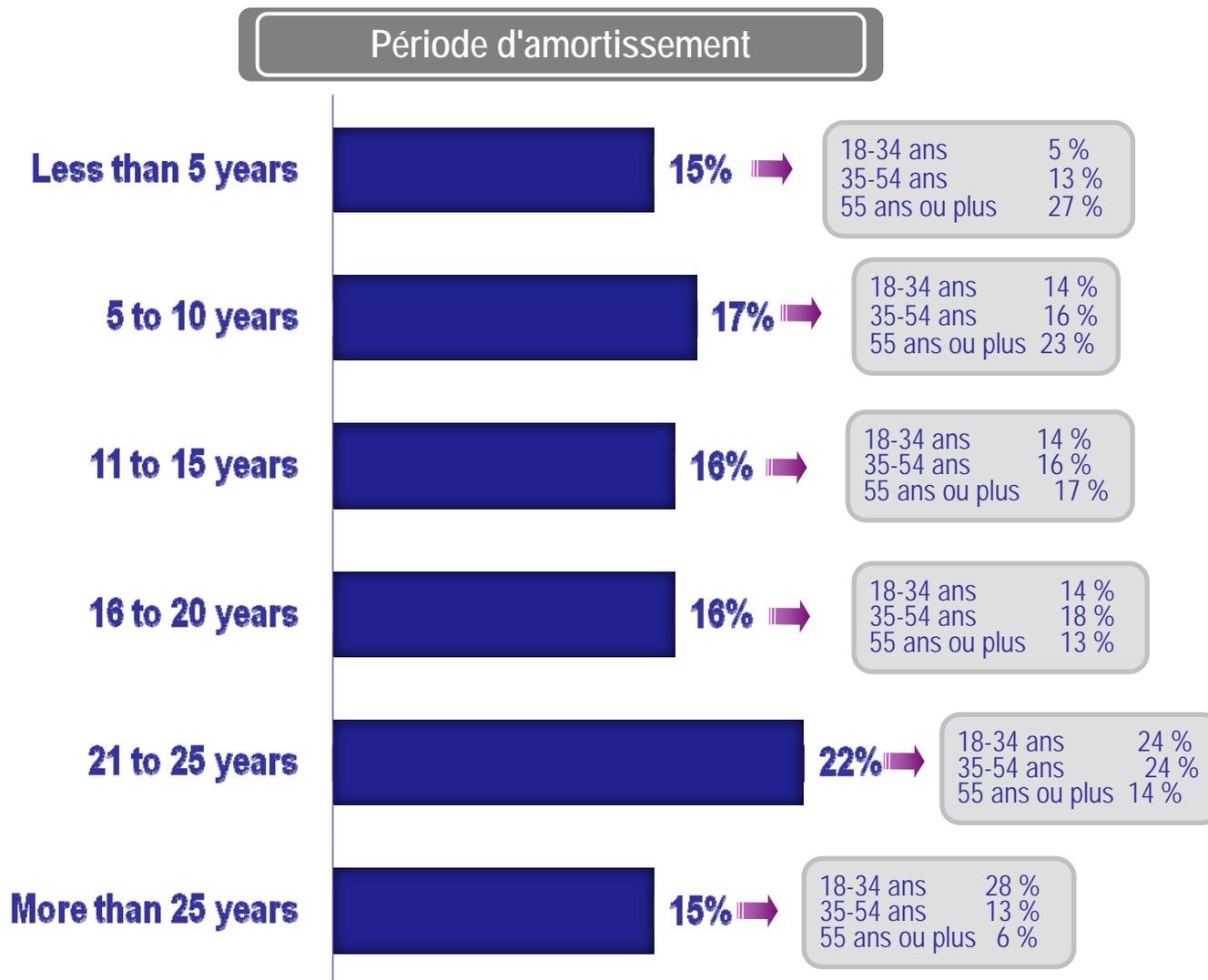


Pour le tiers des titulaires d'un prêt hypothécaire, la période d'amortissement est inférieure à 10 ans. Pour le tiers des titulaires de 55 ans ou plus, elle est de plus de 16 ans.



Q. 6. Quelle est la période d'amortissement de votre prêt hypothécaire, c'est-à-dire que toute votre hypothèque sera entièrement payée et vous n'aurez plus besoin d'un prêt hypothécaire ?
 Base : Propriétaires qui détiennent un prêt hypothécaire (n=817)